

Rapport d'activités

Année 2010



*« Une forêt gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »*

LE CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BRETAGNE

Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière, établissement public de l'Etat, le CRPF de Bretagne est chargé de développer, d'orienter et d'améliorer la gestion durable des forêts privées de la région. Il est doté d'un conseil de centre composé en majorité de propriétaires forestiers élus.

Ses missions, précisées à l'article L 221-1 du code forestier, consistent à :

- élaborer le schéma régional de gestion sylvicole et le code des bonnes pratiques sylvicoles qui constituent les documents d'orientation de la gestion durable des forêts régionales ;
- approuver les règlements types de gestion ;
- agréer, après instruction, les plans simples de gestion présentés par les propriétaires ;
- contribuer à la vulgarisation des méthodes de sylviculture auprès des propriétaires forestiers, notamment par le biais d'un programme de réunions d'information forestière, d'édition de documents techniques et d'un réseau de parcelles d'expérimentation et de démonstration ;
- aider au regroupement et à la coopération entre les propriétaires pour la mobilisation des bois et la réalisation de travaux forestiers ;
- veiller à la bonne valorisation économique du bois et des autres produits et services des forêts ;
- favoriser, par ses actions, la prise en compte des demandes environnementales et sociales dans la gestion des forêts ;
- établir des propositions et émettre des avis sur la mise en œuvre des politiques publiques faisant appel à ses compétences ;
- concourir au développement durable et à l'aménagement du territoire.

En outre, le CRPF anime les programmes d'aide à l'amélioration et l'extension de la forêt mis en place par les quatre conseils généraux.

Conscient de l'aspect environnemental de ses missions, le CRPF est certifié depuis 2003 conformément à la norme ISO 14001.

A ce titre, il a défini les grandes lignes de sa politique environnementale et procède au suivi des 10 objectifs et 20 cibles les plus significatifs dans le domaine des actions où il est engagé.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FORÊT BRETONNE

Les dernières données de l'Inventaire forestier national (relevés 2005-2009) font état de 357 000 hectares (+ ou - 14 000ha) de forêt en Bretagne, ce qui marquerait encore une progression de la couverture boisée au cours de la dernière décennie. S'agissant cependant d'une nouvelle méthode statistique d'inventaire, il conviendra d'attendre les prochains chiffres pour analyser l'accroissement effectif de la forêt sur notre territoire.

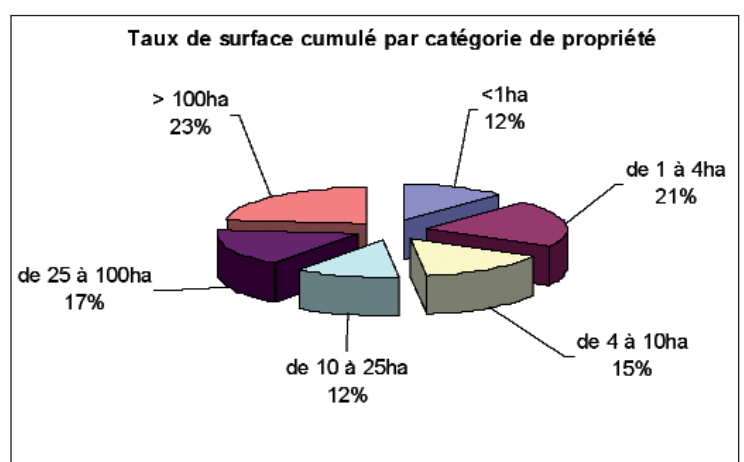
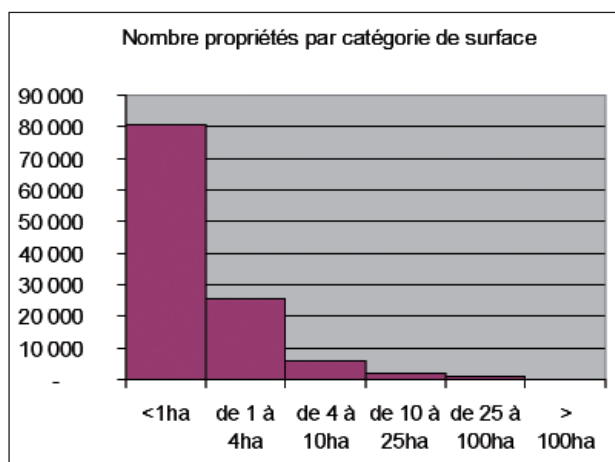
Cette forêt est privée à plus de 90% de sa surface. Elle appartient à près de 116 000 propriétaires forestiers dont la surface cumulée couvre environ 320 000 hectares.

La moyenne individuelle, qui se situe en dessous de 2,75 hectares, cache une très grande disparité foncière.

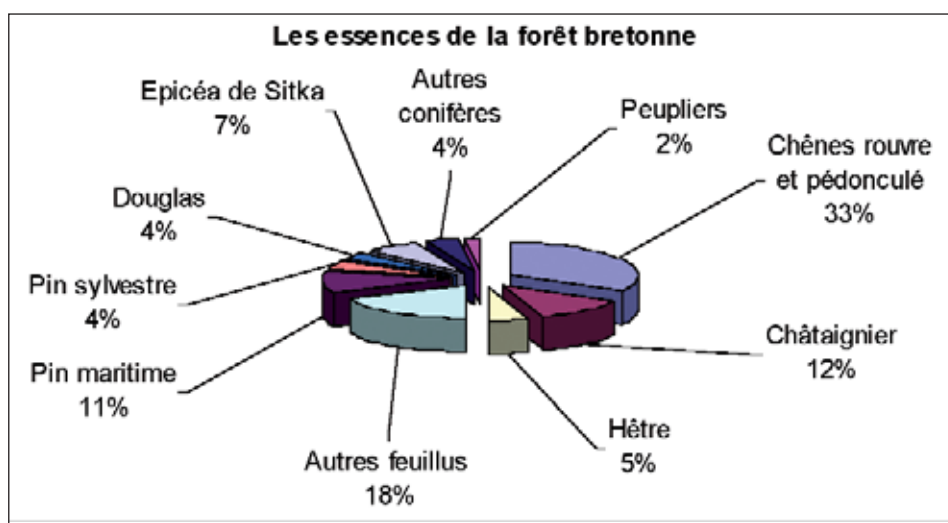
La structure est particulièrement morcelée puisque 71% des détenteurs de forêt possèdent moins de 1 hectare. Cette catégorie ne représente toutefois que 12% de la surface boisée bretonne.

Inversement, il ne sont qu'un millier à disposer de plus de 25 hectares et cette catégorie représente à elle seule 40% de la superficie boisée régionale.

Les graphiques ci-dessous illustrent bien la physionomie foncière de la forêt bretonne :



Contrairement à une idée reçue, les feuillus sont largement majoritaires et occupent 70% de la surface forestière là où les résineux en représentent 30%.



La forêt bretonne s'accroît régulièrement.

Réduite à sa plus simple expression au début du 19ème siècle, les premières données cadastrales de 1835 faisaient état d'un taux de couverture de seulement 5.5% du territoire.

L'Inventaire Forestier National de 1981 comptabilisait déjà près de 270 000 hectares, soit un taux de boisement d'environ 10%. Avec 357 000 hectares recensés, celui de 2005-2009 le situe autour de 13%.

LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Les principes de la gestion durable des forêts ont été actés lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, puis déclinés en Europe au travers des six critères définis lors de la conférence d'Helsinki en 1993.

Dans le cadre de la multifonctionnalité assignée aux espaces en nature de bois, qu'ils soient publics ou privés, le rôle producteur de nos forêts y a été pleinement reconnu ; mais cette fonction économique ne doit pas s'exercer au détriment des enjeux environnementaux ou sociaux auxquels la forêt contribue.

Toute forêt, quels que soient la surface et les objectifs de son détenteur, est aujourd'hui susceptible d'être gérée durablement.

Que la propriété relève du plan simple de gestion obligatoire, que ce PSG soit souscrit à titre volontaire ou que son possesseur adhère au code des bonnes pratiques sylvicoles ou à un règlement type de gestion approuvé, toutes les formules concourent à cet impératif de gestion durable.

Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées bretonnes (SRGS approuvé en septembre 2005 par le ministre de l'agriculture et de la pêche) constitue le document cadre sur lequel sont adossées les règles d'une sylviculture respectueuse de l'écosystème et de sa bonne valorisation.

Plan simple de gestion

Document comprenant un programme de coupes et travaux, le plan simple de gestion (PSG) est obligatoire pour toutes les propriétés boisées de plus de 25 hectares sur le territoire d'une commune ou de communes limitrophes. A titre volontaire, celles de plus de 10 ha éventuellement disjointes peuvent aussi en présenter un à l'agrément du CRPF.

En 2010, le CRPF de Bretagne a agréé 68 PSG obligatoires représentant 12 593 hectares et 12 PSG volontaires couvrant 310 hectares

Fin 2010, avec un total de 798 PSG représentant 84 305ha, le taux de couverture des forêts assujetties à ce document de gestion durable atteint 92%.



Code des bonnes pratiques sylvicoles

Le CBPS a été rédigé par le CRPF et approuvé par l'autorité préfectorale de région en 2006. Il permet à tout propriétaire ne relevant pas de l'obligation du plan simple de gestion de bénéficier préférentiellement des conseils techniques du CRPF et de présenter une « présomption de garantie de gestion durable ». Cette démarche est nécessaire pour avoir accès aux aides publiques et à la certification PEFC.

Durant l'année 2010, 153 propriétaires ont adhéré au CBPS pour une surface de 1 058 hectares. L'implication du CRPF dans ce domaine, soutenue par les programmes départementaux d'aide à la forêt, a permis de maintenir un bon rythme d'adhésion.

Le nombre cumulé de CBPS, fin 2010, représente 810 propriétaires pour une surface totale de 6 104 hectares.

Règlement type de gestion

A ce jour, seule l'association des experts forestiers de Bretagne a fait approuver son RTG par le CRPF en 2007. Il s'ensuit que les propriétaires s'engageant pour 10 ans et par voie contractuelle avec l'un des experts de l'association, présentent de fait une garantie de gestion durable.

En complément de ces documents institués par le code forestier, le CRPF s'implique dans la démarche de certification PEFC qui garantit l'amélioration continue de la gestion sylvicole au niveau de la région. Il encourage vivement les producteurs forestiers à s'engager dans cette démarche individuelle qui repose sur le volontariat. Avec un taux de forêts privées certifiées de 22% en Bretagne, il reste beaucoup d'efforts d'explication à déployer pour atteindre le taux national actuellement de 38%.

Le CRPF a consacré 16% de son temps d'activité aux documents de gestion durable en 2010

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Le développement forestier couvre l'ensemble des activités contribuant à vulgariser, auprès du plus grand nombre, les techniques sylvicoles compatibles avec la gestion forestière durable. Engagé aux côtés des sylviculteurs, le CRPF de Bretagne mise beaucoup sur cet aspect formateur sans lequel la marge de progrès dans les forêts privées ne pourrait qu'être limitée. Il intervient dans ce domaine sous des formes variées et complémentaires.

Appui technique individuel

Il a bénéficié cette année à 665 propriétaires et porté sur 1 778 hectares boisés, indicateur en nette baisse du fait de la très forte hausse enregistrée l'année précédente. Ces visites individuelles ont donné lieu à 396 comptes-rendus.

Cette forme de conseil personnalisé s'exerce sur sollicitations individuelles de toutes natures : demande de diagnostic, instruction de document de gestion ou de coupe, projet éligible aux aides publiques, notamment au titre des programmes départementaux d'amélioration forestière mis en place par les 4 conseils généraux et dont l'animation a été confiée au CRPF (d'où le recul constaté en 2010 en raison de la mise en suspens des aides en Ille et Vilaine et la disparition de l'aide en faveur des boisements bocagers en Côtes d'Armor).

A cet égard, il convient de souligner l'incidence positive de ces subventions en terme de stimulation, tout

particulièrement auprès des propriétaires de surface modeste n'ayant pas accès aux aides de l'Etat. Ceux-ci bénéficient en outre de l'appui technique du CRPF et s'impliquent dans la gestion durable en adhérant au code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Indirectement, l'accompagnement des sylviculteurs par le CRPF a conduit aux réalisations suivantes :

- 398 ha de coupes d'amélioration en feuillus (en hausse de 23%) ;
- 599 ha de coupes d'amélioration en résineux, résultats en très forte hausse (plus de 70%) en raison de la reprise du marché qui avait été fortement perturbé en 2009 par les effets de la tempête Klaus dans le Sud-Ouest de la France ;
- 262 ha de coupes de régénération en toutes essences (+64%), cette progression étant liée à l'effort de récolte des peuplements d'épicéa de Sitka de 1ère génération arrivant à maturité en Centre Ouest Bretagne ;



Sondage du sol à la tarière pour évaluer ses potentialités

- 281ha de projets de boisement, soit un flux en légère progression (+ 15%) soutenu par les aides départementales.

Seule une forte implication de l'équipe technique du CRPF sur le terrain aux côtés des sylviculteurs permet de maintenir l'activité à ce bon niveau de réalisation.

Programme des réunions techniques

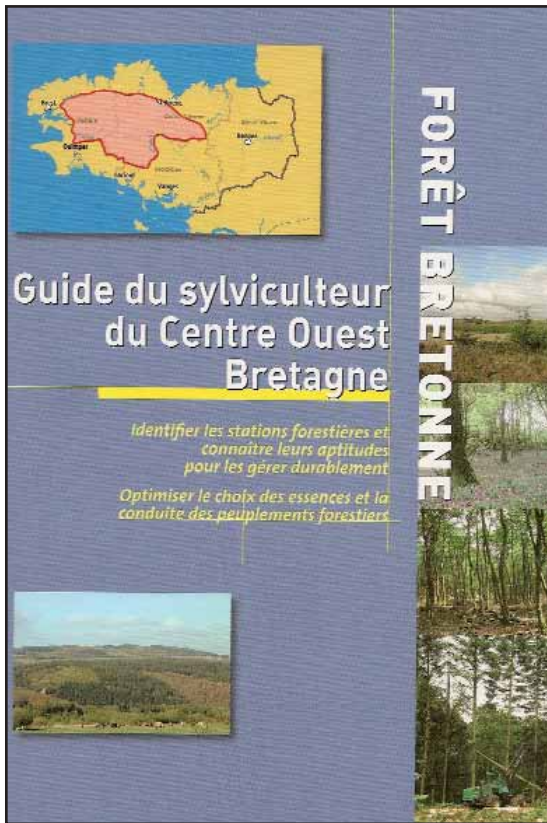
Explorant tous les domaines (techniques, économiques, environnementaux, réglementaires), ce programme a proposé 21 réunions auxquelles ont assisté 570 propriétaires ou gestionnaires forestiers. Ce chiffre traduit une forte baisse de plus d'un tiers par rapport à 2009, ce qui ne tient pas seulement à une offre moins étoffée (24 réunions en 2009), mais aussi à un taux de participation nettement moindre avec une moyenne de seulement 27 personnes contre 37 l'an passé. Ce résultat est d'autant plus décevant que le programme comportait une large diversité de thèmes dont plusieurs innovants.

Le programme des réunions est adressé aux destinataires du bulletin de liaison des sylviculteurs bretons, soit environ 7 400 propriétaires. 730 courriers ciblés d'invitation ponctuelle ont été envoyés à l'occasion de ces réunions pour sensibiliser des personnes ignorant l'existence du CRPF ou susceptibles d'être concernées par les thèmes abordés.



Réunion technique en forêt

Par ailleurs, le CRPF s'implique dans le suivi des ventes de bois pour tenir informés les propriétaires de l'évolution des cours par le biais d'une rubrique consacrée à ce thème majeur dans le bulletin de liaison des sylviculteurs bretons.



Documents techniques

Contribuant à apporter aux sylviculteurs des conseils pratiques et une aide à la décision, ces productions du CRPF comportent à ce jour :

- 42 fiches techniques (essences forestières et opérations sylvicoles)
- 16 fascicules techniques (connaissance des essences, des stations et des milieux)

En 2010, la sortie du « guide du sylviculteur du Centre Ouest Bretagne » a permis d'actualiser les catalogues de stations pour ce secteur à forts enjeux forestiers (130 000 ha boisés), tout en rénovant les approches sylvicoles des peuplements concernés. Avec ce troisième guide mis à disposition des sylviculteurs et des gestionnaires forestiers, plus des 2/3 de la surface des forêts en Bretagne (et des 3/4 de la forêt privée) sont couverts par des documents qui les aident à mieux cerner les potentialités de leurs terrains et à tirer le meilleur parti de leurs peuplements.

A noter aussi la mise en ligne d'une fiche sur les éclaircies des plantations de feuillus répondant aux spécificités des interventions dans ce type de peuplement.

Couverture du guide du sylviculteur du Centre Ouest Bretagne

Revue d'information semestrielle

Le bulletin de liaison des sylviculteurs bretons est adressé gratuitement à tous les propriétaires privés de plus de 4 hectares de forêt, ainsi qu'aux partenaires habituels du CRPF, soit environ 7 400 envois. Il propose à ses lecteurs des rubriques très variées leur permettant de se tenir au courant de l'actualité technique, économique, juridique, fiscale ou environnementale.

Cette année, la collection s'est enrichie des semestriels n°69 et 70 avec, dans le numéro de juin, un encart de 4 pages consacré à la prise en compte de la dimension environnementale dans la gestion forestière : ces aspects s'inscrivent pleinement dans les préoccupations de la gestion durable et répondent aux attentes fortes de la société dans ce domaine.

A noter que la diffusion préférentielle par voie de messagerie est désormais opérationnelle.



Couverture des bulletins de 2010

Un réseau d'essais et d'expérimentations

Vitrine des connaissances techniques dans le domaine de l'arbre, la forêt et la gestion durable des milieux sylvestres, ce réseau comporte 118 placettes illustrant des sujets aussi divers que la production et l'adaptation des essences, les comparaisons de provenances, les itinéraires sylvicoles ou la connaissance des milieux.

En 2010, 8 dispositifs ont été abandonnés (enseignements tirés, peuplements exploités ou ne présentant plus l'intérêt recherché), 4 nouveaux ont été créés pour répondre à des problématiques non abordées ou sous représentées, 78 ont fait l'objet d'une visite de contrôle (état du suivi, matérialisation) et 36 mesurés pour traitement des données.



Suivi d'un essai comparatif de feuillus

Cycle de formation FOGEFOR

Indépendamment du programme annuel des réunions du CRPF, le Fogefor est un cycle d'initiation à la gestion forestière comportant 9 journées thématiques. Celui de 2009-2010 basé autour de Pontivy qui s'est achevé au printemps de cette année a été suivi par 30 stagiaires et a dû refuser des candidats.

Un 20^{ème} cycle, localisé à proximité du centre Finistère, a permis d'accueillir les candidats en surnombre à la session précédente et de nombreux nouveaux demandeurs puisque ce cycle, commencé à l'automne 2010, a encore fait largement le plein avec 32 inscrits.

Par ailleurs et sur la même période, afin de parfaire la formation des anciens stagiaires, 2 nouveaux cycles de professionnalisation de 3 jours ont été mis en place : l'un en fin 2009-début 2010 dans l'est breton consacré aux interventions sylvicoles dans les peuplements réguliers avec 21 stagiaires, l'autre en fin 2010-début 2011 dans l'ouest breton et consacré à la commercialisation des bois et au regroupement des propriétaires avec 27 stagiaires. Les sessions FOGEFOR sont entièrement animées par les personnels techniques du CRPF.



Panneau signalétique d'un essai du RFR

Pilote dans ce domaine, le CRPF est l'animateur du « référentiel forestier régional » auquel participent l>IDF, l'ONF, les CETEF départementaux, les chambres d'agriculture et les syndicats de producteurs forestiers. Les essais les plus intéressants de chaque organisme figurent dans ce réseau de mise en commun des connaissances qui comporte 120 placettes d'expérimentation. Extraites du suivi de ce réseau, 4 synthèses thématiques mises en ligne sur le site du CRPF ont traité du bilan des introductions et des perspectives d'utilisation de quatre essences peu communes en Bretagne mais dignes d'intérêt : Le Sapin de Nordmann et le Cryptomère du Japon pour les conifères, le Saule blanc et le Tulipier de Virginie pour les feuillus.

Site web du CRPF www.crpf.fr/bretagne

Opérationnel depuis juin 2007, ce site est destiné tout à la fois aux propriétaires et gestionnaires forestiers pour lesquels il a été conçu prioritairement, mais aussi au public portant un regard intéressé sur cette dimension souvent méconnue du territoire.

Les premiers y trouveront réponse à toutes les questions qui se posent à l'occasion des différents actes de la gestion sylvicole durable dans laquelle ils sont invités à s'engager.

Quant aux seconds, ils auront matière à s'informer dans un domaine qui souffre d'idées reçues et d'un manque de connaissance, faute de communication le plus souvent.

Près de 17 300 visites ont été enregistrées en 2010. Des internautes de toute la planète ont consulté les pages de ce site, riche de nombreux documents, qui constitue désormais la référence dans le domaine forestier breton, comme en témoignent une fréquentation en hausse de plus de 40% cette année et une durée moyenne de consultation en augmentation de près de 10%.

En 2010, le CRPF a consacré 59.5% de son temps d'activité aux actions de développement forestier

LE REGROUPEMENT ET LA COOPÉRATION

Ne pouvant agir qu'indirectement dans ce domaine relevant bien souvent du secteur marchand, le CRPF s'y implique en intervenant à tous les niveaux de sa compétence et dans le cadre strict de ses missions :

► **En promouvant le regroupement foncier** dès lors qu'il permet aux propriétaires de solliciter des aides publiques au boisement ou à l'équipement forestier.

A ce jour, le CRPF a été l'instigateur de :

- 9 groupements forestiers de petits propriétaires (146 intéressés pour 530 ha) ;
- 66 associations syndicales libres de travaux (ASL) couvrant environ 2780 hectares (1 création en cours au sein de l'ECIF de Saint Vincent sur Oust : cette ASL portera sur une trentaine d'hectares de pins à éclaircir, dans le respect du cadre paysager). Cette forme légère de regroupement permet d'atteindre les seuils d'accès aux subventions de l'Etat ;

► **En s'impliquant dans le regroupement des éclaircies** : telle cette opération, initiée par le Syndicat des Forestiers Privés d'Ille et Vilaine et techniquement encadrée par le CRPF, qui sera finalisée en 2011 et portera sur 170 hectares appartenant à 36 propriétaires. Cette collaboration a permis de lancer, sur trois secteurs distincts du sud Ille et Vilaine, des appels d'offre attractifs sur des lots généralement trop modestes individuellement pour intéresser un exploitant forestier. A noter que pour bénéficier de ce service, les propriétaires devaient adhérer à la certification PEFC et au syndicat forestier.



► **En appuyant les structures de regroupement** existantes ou récemment créées. Parmi ce type de contribution, on peut citer l'aide apportée au groupement des producteurs de bois certifié finistérien, structure de type associatif qui s'est accrue de 20 adhérents au nombre désormais de 112 pour une surface de 4 496 hectares. Son objet consiste à mettre en marché les coupes de bois de ses affiliés, ce qui s'est fait cette année par l'apport aux ventes des experts du printemps et de l'automne de 23 lots de bois représentant près de 21 000m³, en grande partie représentés par des coupes définitives d'épicéa de Sitka.



Le morcellement de la forêt bretonne est un frein au développement que le regroupement et la coopération peuvent contribuer à atténuer

En outre, une bourse foncière est proposée aux personnes désireuses de se défaire de leurs parcelles, avec ainsi 8 cessions pour 22 hectares réalisées en 2010.

► **En initiant des plans de développement de massifs (PDM)** dans les secteurs morcelés marqués par de forts enjeux forestiers : la phase d'étude est ainsi lancée, courant 2010, dans le Centre Ouest Bretagne et dans le gisement de pin maritime du sud-est breton.

► **En orientant les propriétaires vers des maîtres d'œuvre agréés** (experts et coopératives), notamment à l'occasion d'opérations de vente de coupe de bois ou de travaux nécessitant le suivi d'un homme de l'art.

► **En accueillant des forestiers étrangers** attirés par le savoir-faire breton en matière sylviculture : un groupe de 16 Espagnols des Asturies comprenant des personnels techniques, des propriétaires et des transformateurs est venu découvrir durant 2 jours les techniques innovantes mises en œuvre par le CRPF dans les peuplements de châtaignier bretons.



Cet ensemble a mobilisé 6.5% du temps d'activité du CRPF en 2010

AVIS ET PROPOSITIONS

En qualité d'établissement public, le CRPF est sollicité pour émettre des avis sur les projets qui lui sont soumis. S'attachant à rechercher les incidences de ces projets sur les espaces forestiers, le CRPF a fait connaître sa position dans les dossiers suivants :

- 18 PLU ou POS, soit au titre du porter à connaissance initial, soit dans le cadre de l'examen des projets transmis en phase d'approbation, soit au titre de participations aux travaux des commissions ;
- 2 SCOT ;
- Divers études d'impact ou avis environnementaux (ligne EPR, contournement routier de Fougères...) ;
- 1 consultation poursuivie sur le projet de Parc Naturel Régional Rance Emeraude en phase de lancement et portant sur 66 communes des Côtes d'Armor et de l'Ille et Vilaine.



Le CRPF continue à intervenir dans la chartre forestière de territoire de Carnac dont il est à l'initiative et qui porte sur 11 000 hectares, parmi lesquels on recense environ 2 500ha en nature de bois qui contribuent à l'identité paysagère du secteur (au moins 500 propriétaires). La combustibilité des pinèdes combinée à l'attrait touristique de la zone, justifient à la fois les actions de DFCI qui y sont menées et les opérations sylvicoles qui y sont suggérées pour maintenir l'état sanitaire de la forêt. Cette année, l'ASL de Carnac créée il y a 3 ans a bénéficié d'une part de la finalisation du programme de débroussaillage et d'autre part d'une action concertée de vente de bois.



Débroussaillage et sylviculture contribuent à limiter le risque d'incendie des pinèdes

Cet ensemble a représenté environ 2% du temps d'activité du CRPF en 2010

AUTRES ACTIONS

Le CRPF est sollicité en de nombreuses occasions sur des questions réparties entre plusieurs pôles :

Relations avec la filière forêt bois

Le CRPF constitue une interface appréciée pour que les efforts prônés dans la sylviculture soient en cohérence avec les attentes des transformateurs de l'aval. Des actions communes avec Abibois, organe de l'interprofession, sont l'occasion de travailler de concert à des préoccupations communes telle la mobilisation des bois, la promotion de ce matériau dans la construction ou les projets à base de bois énergie : c'est dans cet esprit que se prépare un rendez-vous très important en 2011, les 1^{ères} Assises de la forêt bretonne.

Le CRPF participe également aux travaux de l'entité PEFC Ouest mise en place en 2007, après fusion de six structures régionales (dont celle de Bretagne) afin d'optimiser les coûts de gestion. Avec un taux de forêts bretonnes certifiées n'atteignant pas le quart de la superficie boisée, la progression est lente et le renouvellement des adhésions à leur échéance quinquennale ne se fait pas au rythme souhaité. L'entité PEFC Ouest présente cependant, avec plus de 38% de sa surface forestière certifiée, des résultats parfaitement conformes à la moyenne nationale.



Protection des forêts, qui regroupe un ensemble d'actions comme :

- La participation au suivi phytosanitaire des forêts, dans le cadre du réseau des correspondants observateurs du Département Santé des Forêts en Bretagne : avec 3 des 7 techniciens affectés à cette mission en Bretagne, le CRPF est désormais un acteur clé du dispositif de surveillance.

- Après la finalisation en 2007 du document d'objectifs du site Natura 2000 de la forêt de Paimpont dont le CRPF est l'opérateur désigné, le lancement de la régénération de la zone de « chênaie hêtraie acidiphile à houx » et le processus de traitement irrégulier initié depuis 1 an devraient permettre de pérenniser ce type d'habitat dans lequel, en parallèle, ont été conduits en 2010 des inventaires sur la biodiversité mycologique, l'avifaune et les chiroptères. Par ailleurs, l'opération d'extension du périmètre sur des landes périphériques entreprise en 2009 est en cours de finalisation sur près de 900ha supplémentaires inventoriés mais non encore évalués par l'Europe. Enfin, compte tenu de ses compétences spécifiques, le CRPF participe aux comités de suivi de 12 autres sites bretons Natura 2000 incluant des périmètres forestiers.

- L'implication dans toutes opérations concourant à la recherche des équilibres sylvo-cynégétiques (groupes de travail sur les grands animaux, participation aux CDCFS, aux commissions de plan de chasse, production de cartographies de pression des cervidés sur les milieux forestiers, élaboration de méthodes simplifiées d'évaluation des dégâts aux jeunes peuplements...).

Appui aux différents organismes de la forêt privée, notamment aux syndicats de propriétaires et producteurs forestiers chargés de la défense des intérêts des sylviculteurs et aussi aux CETEF bretons, associations consacrant leur activité à l'expérimentation forestière et à la promotion de techniques sylvicoles innovantes.

Opérations de communication – sensibilisation à la forêt :

- Poursuite du développement du site du CRPF mis en place en juin 2007, comme outil de connaissance, de développement et de communication sur la forêt. Sa vocation est de répondre aux besoins d'information des 116 000 propriétaires forestiers bretons pour lesquels il a été conçu, en restant accessible à tout public intéressé par ce domaine. La fréquentation progresse régulièrement pour atteindre 17 250 visites en 2010.

- Relations avec les médias pour faire connaître la forêt, ses enjeux et ses contraintes au public, notamment à travers la promotion des réunions forestières et par le biais du lancement de la campagne de presse préalablement aux 1ères Assises de la forêt bretonne qui auront lieu au printemps 2011.

- Initialisation d'un partenariat avec Rennes métropole pour une exposition en 2012 sur le matériau bois à l'Ecomusée de Rennes.

- Préparation d'une session de formation à la gestion de l'arbre à destination des personnels d'entretien des abords du canal d'Ille et Rance.

- 6 interventions auprès d'établissements d'enseignement secondaire.

- Contribution à diverses manifestations en vue de la sensibilisation du grand public et du monde rural à la gestion des forêts et du patrimoine arboré (salon Terralies à Saint Brieuc, journée de l'arbre organisée par la ville de Quimper...).

- Par ailleurs, l'établissement poursuit son partenariat avec le portail de Bretagne environnement, en qualité d'organisme référent.



Polypore géant sur hêtre



Faon dans une clairière



Suivi de la pression des cervidés sur une régénération de chêne



Hêtraie chênaie remarquable du site Natura 2000 de Paimpont



Page d'accueil du site du CRPF

Cet ensemble a représenté de l'ordre de 16% du temps d'activité du CRPF en 2010.

Budget

Le CRPF de Bretagne est financé principalement par l'Etat et par le reversement d'une partie de la taxe foncière sur les bois et forêts prélevée par les Chambres d'agriculture et redistribuée entre tous les CRPF.

Ce financement permet à l'établissement d'assurer les missions prescrites par la loi et son fonctionnement.

L'approfondissement de certaines missions, l'animation des programmes départementaux d'aide à l'amélioration forestière ainsi que des actions spécifiques comme des études (ressource, bois énergie...) ou de l'expérimentation (Référentiel Forestier Régional) ou l'édition de documents techniques (guides de stations, fiches sylviculture...) font l'objet de conventions avec les services déconcentrés de l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux.

Ces actions complémentaires sont effectuées conjointement par le personnel permanent du CRPF et par cinq techniciens recrutés à cet effet à l'aide de ces financements.

Recettes

Etat (Ministère de l'agriculture)	566 928 €
Taxe foncière sur les bois et forêts	322 428 €
Conventions de développement :	
• Conseil régional	40 000 €
• Conseils généraux (22, 29, 35, 56)	154 000 €
Autres conventions (Etat, Conseil régional)	61 980 €
Autres recettes	77 233 €
Total	1 222 569 €

Dépenses

Personnel	966 887 €
Fonctionnement	251 281 €
Investissements	4 401 €
Total	1 222 569 €

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a été élu
en février – mars 2005.
Il est composé de :



COLLÈGE DÉPARTEMENTAL

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Côtes d'Armor	André ALLANIC (vice-président) Guy HERVÉ	Antoine de COUESNONGLE Marie Françoise de SAINT PIERRE
Finistère	Roland de GUÉBRIANT	Bruno BOMMELAER
Ille et Vilaine	Guy de COURVILLE (1 ^{er} vice président)	
Morbihan	Guy de PENANSTER (président) Stéphane du PONTAVICE	Philippe DUQUESNE Jean de MARCELLUS

COLLÈGE RÉGIONAL

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
	Alain de CHABANNES (vice-président)	Dominique GUILLET
	André DUPUY	André MICHELEZ
	Claude FRANCO	Bruno de PIOGER

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Titulaire Jean-Marc CARREAU	Suppléant Michel COLOMBET
-----------------------------	---------------------------

ADMINISTRATEUR MEMBRE DE DROIT

Jacques JAOUEN Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Personnel

Nicolas PARANT, directeur

Pôle technique :

Michel COLOMBET, Gilles PICHARD et Pierre BROSSIER, ingénieurs au siège

Xavier GRENIÉ, technicien affecté à des missions régionales

Dashiell HAINRY, technicien CDD chargé d'études

Jean Pierre DROUGARD et Laurent GIRARD, techniciens à l'antenne des Côtes d'Armor

Cyrille CORMIER et Maurice NICOLAS, techniciens à l'antenne du Finistère

Jean Marc CARREAU et Julien BLANCHIN, techniciens à l'antenne d'Ille et Vilaine

Joseph GUILLOU et Didier MOMPIED, techniciens à l'antenne du Morbihan.



Pôle administratif à Rennes :

Marylène FAUVEL, secrétaire chargée plus spécialement des documents de gestion et du Fogefor

Valérie VILLAIN, secrétaire à mi-temps chargée des réunions forestières

Sophie RONDELÉ, ayant repris le poste de comptabilité.

